

Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie l'allocation aux adultes handicapés (Aah) et si je travaille en milieu ordinaire. Je peux le faire sur caf.fr.

Où déclarer mes ressources trimestrielles ?



① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte**.



MURIELE LAZ

Dernière connexion le 28/11/2018 à 12:07

MES ALERTES

Déclaration de ressources :
Pour calculer vos droits au 1er janvier 2019, merci de déclarer vos ressources annuelles.

Nouveau message :
Vous avez un nouveau message. Consulter la page Mes démarches.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 25/09/2018
134,55 €*
Voir le détail >
* Versé à un tiers

Mon quotient familial : **652€**

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte d'octobre

MES DÉMARCHES

Suivre mes démarches

Déclarer un changement

Simuler ou demander une prestation

LA CAF M'INFORME

Important: Aide au logement étudiant
Simulation, demande, suivi de dossier... Pour mon aide au logement, tout se passe ici (et sur l'appli Caf - Mon Compte sur Google Play ou dans... >

MON PROFIL

Je suis isolée depuis le 1 mars 2010.
J'ai 1 enfant rattaché à mon dossier.
J'ai une activité salariée depuis le 2 octobre 2000.

Mon adresse:
24 RESIDENCE DE TY JEROME
29180 QUEMENEVEN
FRANCE

Mon adresse courriel : test@test.test
Mon téléphone : 02 31 00 00 01

Consulter ou modifier

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.
Contacter ma Caf

Mois par mois, les dates à retenir.
Mon agenda

Accéder à Pajemploi >

② Une fois connecté à mon espace, j'ai **une alerte** me demandant de faire ma déclaration trimestrielle.

③ La déclaration trimestrielle de ressources est aussi accessible depuis la rubrique « **Mes paiements et mes droits** », « **Mes ressources** » puis « **Déclarer** ».

En cliquant sur « **Consulter** », je peux aussi accéder à toutes mes déclarations trimestrielles.

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois **accepter les conditions d'utilisation**.

Je dois ensuite **vérifier et valider ma situation familiale, professionnelle et mon adresse**. Je clique sur « Continuer » si toutes les informations sont correctes.

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



1

Août 2017	
Revenus salariés et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption)	<input type="text"/>
Rémunération totale versée par l'Esat	<input type="text"/>
Indemnités de chômage et de préretraite	<input type="text"/>
Retraites, pensions et rentes imposables	<input type="text"/>
Autres indemnités de sécurité sociale (maladie professionnelle, accident du travail)	<input type="text"/>
Allocation veuvage	<input type="text"/>
Revenus fonciers	<input type="text"/>
Rentes issues des contrats épargne handicap	<input type="text"/>
Autres revenus	<input type="text"/>
Pensions alimentaires versées	<input type="text"/>
Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/>
Frais de tutelle	<input type="text"/>
Cotisations volontaires de Sécurité Sociale	<input type="text"/>
Revenus non salariés des auto-entrepreneurs	<input type="text"/>
Pour les travailleurs indépendants (hors auto-entrepreneurs) ¹ , cochez cette case	<input type="checkbox"/>

2

3

¹ Pour les travailleurs indépendants, ces droits seront calculés sur la base de ressources annuelles connues par la Caf.

1 Je déclare mes ressources trimestrielles des mois indiqués et selon la nature des ressources (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, frais de tutelle, revenus fonciers...).

2 Je peux cliquer sur **chaque nom** de ressources si j'ai besoin d'informations plus précises.

3 Je clique sur le bouton « **Continuer** » pour passer au mois suivant.

4 En fin de déclaration, j'ai un **récapitulatif des informations** pour validation avant envoi à ma Caf. Je peux modifier les informations saisies si j'ai fait une erreur.

Déclaration trimestrielle AAH

La saisie de votre déclaration est terminée.

Pour modifier les informations saisies, cliquez sur les liens.
Pour valider votre saisie et transmettre votre déclaration, cliquez sur le bouton "Valider".
Pour abandonner votre saisie, cliquez sur le bouton "Quitter".

Monsieur **PINSOT FRANCK**
Né(e) le 01/05/1981

Récapitulatif des revenus déclarés

	Août	Septembre	Octobre
Aucun revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenus salariés et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption) ¹	902 €	902 €	902 €

À noter :

- je déclare mes ressources en indiquant le montant net imposable.
- je déclare ce que j'ai perçu « sur le mois ». Si mon salaire de février est payé sur mon compte bancaire en mars, je dois le déclarer sur le mois de mars.

Une confirmation de ma déclaration trimestrielle de ressources s'affiche ensuite. Je peux la télécharger.

Comment consulter mes ressources trimestrielles ?



1 Mes ressources annuelles et mes ressources trimestrielles sont accessibles depuis la rubrique **Mes ressources** en cliquant sur « **Consulter** ».

2 En cliquant sur le mois concerné, je retrouve les revenus que j'ai déclarés.

MES RESSOURCES

1

Ressources annuelles	Ressources trimestrielles AAH
Novembre 2017 Octobre 2017 Septembre 2017 Août 2017 Juillet 2017 Juin 2017	IRIS MULOIS <ul style="list-style-type: none"> Salaires et indemnités de Sécurité sociale : 700 € Cotisations volontaires de Sécurité sociale : 120 €

2